

République de Djibouti

Ministère de la Femme et de la Famille



**Projet d'appui à la résilience des
femmes et de leurs communautés face
à la Violence Basée sur le Genre
(P17833)**

**Plan de mobilisation des parties
prenantes (PMPP)**

Avril 2022

Sommaire

Acronymes	5
------------------------	----------

Introduction et description du Projet.....	6
---	----------

1. Composante 1 : Appui aux moyens de subsistance pour les adolescentes et les jeunes femmes à risque qui ont abandonné l'école (environ 1 649 000 USD).....	6
---	----------

a) Sous-composante 1.1. : Compétences de vie, formations techniques et professionnelles pour accroître l'employabilité et les compétences en affaires.....	6
--	---

b) Sous-composante 1.2. : Appui aux activités génératrices de revenus et au micro-entrepreneuriat.....	7
--	---

2. Composante 2 : Interventions communautaires et renforcement des capacités pour la prévention et la réponse à la VBG (692 000 USD)	7
---	----------

a) Sous-composante 2.1. : Promotion du changement de comportement et mobilisation communautaire.....	8
--	---

b) Sous-composante 2.2. Soutien technique pour fournir des services psychosociaux et de conseil.....	8
--	---

3. Composante 3 : Gestion et administration du projet, suivi et évaluation et diffusion des connaissances (409 000 USD)	9
--	----------

a) Sous-composante 3.1. Gestion de projet et administration.....	9
--	---

b) Sous-composante 3.2. Suivi et Evaluation.....	10
--	----

c) Sous-composante 3.3. Diffusion des connaissances.....	10
--	----

II - Risques environnementaux et sociaux potentiels.....	10
---	-----------

III - Objectifs du PMPP.	11
--------------------------------------	-----------

IV - Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.	12
--	-----------

V - Identification et analyse des parties prenantes	20
--	-----------

1. Parties touchées	20
----------------------------------	-----------

2. Autres parties concernées	20
---	-----------

3 . Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	21
4 . Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	22
VI - Programme de mobilisation des parties prenantes	25
1 . Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	25
2 . Stratégie proposée pour la diffusion des informations et les consultations.	28
3 . Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.	28
4 . Examen des commentaires.....	28
5 . Phases ultérieures du projet.....	28
VII - Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes.....	29
1 . Ressources.....	29
2 . Fonctions de gestion et responsabilités.....	29
VIII - Mécanisme de gestion des plaintes	33
1 . Canaux de soumission de plaintes :	33
2 . Enregistrement et documentation de la plainte :	33
3 . Enquête et Consultation :	34
4 . Communication de la réponse et clôture :	34
IX - Divulgence, suivi et établissement de rapports	34
ANNEXES.....	36
Annexe 1 – procès-verbaux des consultations avec les parties prenantes.....	37
a) Equipe administrative du CASAF.....	37
b) Focus-group avec les apprenantes du CASAF.....	38
c) Entretien avec la coordinatrice des programmes de l’UNFD.....	38
d) UNFD – équipe administrative de l’Ecole de la Seconde Chance.....	39

e)	UNFD – apprenantes de l’Ecole de la Seconde Chance.....	39
f)	Focus group avec les assistantes sociales de la Cellule d'Ecoute, d'Information et d'Orientation - CEIO	40
g)	Focus group avec les relais communautaires.....	41
h)	Compte rendu des discussions avec les assistantes sociales du MFF	42
i)	Focus group avec les responsables de mutuelles communautaires	42
j)	Compte rendu des discussions avec les Comités de gestion communautaires	43
k)	Procès-verbal de la réunion de présentation du CGES aux parties prenantes.....	45

Acronymes

ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
AFD	Agence Française de Développement
ANPH	Agence National Des Personnes Handicapées
CASAF	Centre d’Action Sociale pour l’Autonomisation des Femmes.
CEIO	Cellule d’écoute d’information et d’orientation
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
E&S	Environnemental et Social
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
MENFOP	Ministère de l’Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MFF	Ministère de la Femme et de la Famille
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PGP	Procédures de Gestion du Personnel
PMPP	Plan de mobilisation des parties prenantes
S-E	Suivi-Evaluation
TSP	Tribunal du Statut Personnel
UGP	Unité de Gestion de Projet
UNFD	Union des Femmes Djiboutiennes
VBG	Violence Basée sur le Genre

Introduction et description du Projet

Conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale¹ et plus particulièrement à norme environnementale et sociale n°10 qui reconnaît l'importance de la mobilisation effective des parties prenantes afin d'améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet, le Ministère de la Femme et de la Famille a préparé un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) pour le Projet d'appui à la résilience des femmes et de leurs communautés face à la Violence Basée sur le Genre (P17833) qui se décline en 3 composantes.

1. Composante 1 : Appui aux moyens de subsistance pour les adolescentes et les jeunes femmes à risque qui ont abandonné l'école (environ 1 649 000 USD)

L'objectif de cette composante est d'offrir des opportunités d'acquisition des compétences et de moyens de subsistance à au moins 1 000 adolescentes et jeunes femmes à risque à travers deux sous-composantes : (i) compétences de base, formations techniques et à vocation professionnelle ; (ii) et soutien aux activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires sont des femmes ou des filles qui ont abandonné l'école et ont intégré le Centre d'action sociale pour l'autonomisation des femmes (CASAF) géré par le ministère de la Femme et de la Famille (MFF) à Balbala, ou École de la Seconde Chance géré par l'Union des Femmes Djiboutiennes (UNFD) à Djibouti-Ville. Les deux écoles ciblent les jeunes filles et les femmes qui ont abandonné l'école, ont quitté leur famille ou sont issues de familles en dessous du seuil de pauvreté.

Une Organisation non-gouvernementale (ONG) sera chargée de gérer ces activités dans le cadre de cette composante et d'engager des spécialistes pour organiser des sessions de formation en groupe, où des femmes bénéficiaires sélectionnées auront l'occasion d'apprendre les unes des autres et d'exprimer en toute sécurité leurs espoirs, leurs craintes et leurs défis pour l'accès aux moyens de subsistance. À l'issue de l'achèvement des activités de formation, les participants seront éligibles pour postuler et bénéficier de l'appui au micro-entrepreneuriat et aux activités génératrices de revenus.

a) Sous-composante 1.1. : Compétences de vie, formations techniques et professionnelles pour accroître l'employabilité et les compétences en affaires

Le projet pilotera un programme éducatif non formel innovant qui combine la formation à vocation professionnelle, l'entrepreneuriat et les compétences de base pour au moins 1 000 jeunes femmes à risque de VBG issues de milieux vulnérables à Balbala et à Djibouti Ville. Les bénéficiaires auront déjà suivi le cursus de l'une des deux écoles ciblant les femmes et filles à risque gérées par la MFF et l'UNFD. Les modules conçus pour améliorer l'employabilité et les compétences entrepreneuriales des bénéficiaires seront déterminés sur la base d'une évaluation rapide du marché du travail local combinée à une évaluation des besoins réalisée par le biais de consultations et d'entretiens avec les bénéficiaires et les parties prenantes concernées au niveau communautaire lors de la phase de démarrage du projet. Le programme d'études pourrait inclure, à titre indicatif : (i) le contenu des compétences de base nécessaires pour l'acquisition de compétences clés favorisant l'apprentissage (ex. lecture, écriture et calcul, pensée critique, résolution de problèmes et créativité en rapport avec le thème de l'entrepreneuriat), l'emploi (ex. leadership, intercommunication personnelle, gestion du temps et du stress, etc.) et l'autonomisation (ex. parentalité positive et sensibilisation aux différentes formes de violences basées sur le genre (VBG), y compris la violence domestique et conjugale, etc.) ;

¹<http://pubdocs.worldbank.org/en/936531525368193913/Environmental-Social-Framework-French2.pdf>

(ii) compétences techniques et de gestion essentielles pour préparer et mettre en œuvre des activités de micro et petit entrepreneuriat, y compris littératie financière et comptabilité, gestion et administration des affaires, marketing, etc. et (iii) les formations professionnelles (ex. commerce électronique, hôtellerie, services de restauration, informatique, couture, coiffure, etc.).

b) Sous-composante 1.2. : Appui aux activités génératrices de revenus et au micro-entrepreneuriat

Tous les bénéficiaires qui terminent le programme et présentent un projet d'entreprise ou un projet professionnel économiquement viable et durable sur le plan environnemental recevront un financement et/ou des équipements pour mettre en œuvre leur activité génératrice de revenus. Un soutien sera accordé et adapté en fonction de la faisabilité de la proposition de micro-entrepreneuriat soumise par les participants de la cohorte. Les critères d'évaluation de la faisabilité incluront le coût, le délai de mise en œuvre et la demande du marché. Les propositions de plans d'affaires qui rassemblent deux jeunes femmes ou plus seront encouragées car elles contribueront à l'apprentissage mutuel, à une plus grande cohésion et à la rentabilité en augmentant le taux de survie de l'activité entrepreneuriale. En outre, les bénéficiaires seront tenus de faire correspondre un certain montant (jusqu'à 15 %) de la valeur de la subvention avec une contribution en nature ou financière pour créer un plus grand sentiment d'appropriation, améliorant ainsi les chances de succès avec des résultats durables. En plus du capital de démarrage d'entreprise, les bénéficiaires bénéficieront d'un service de mentorat et d'un coaching de carrière / d'activité entrepreneuriale dispensés par l'ONG contractante au cours des 6 premiers mois suivant le démarrage de l'activité génératrice de revenus.

Cette sous-composante est conçue pour fournir des sous-subventions. Le MFF, par l'intermédiaire de l'ONG principale qui sera embauchée, sera chargé de fournir des subventions de démarrage aux bénéficiaires éligibles pour permettre le démarrage ou l'expansion de leur petite entreprise conformément à leur plan d'affaires approuvé. Les sous-subventions ne dépasseront pas le montant de 1 000 USD par bénéficiaire et seront décaissées en deux tranches de 50 % chacune, la deuxième tranche étant conditionnée à l'avancement de la mise en œuvre de l'activité entrepreneuriale. Le comité d'évaluation chargé d'examiner les plans d'affaires et d'approuver les bénéficiaires des subventions de contrepartie sera composé de représentants du MFF, de l'UNFD, de représentants du gouvernement local, de représentants du milieu des entreprises et de tout autre personnel spécialisé du prestataire de services sous contrat. Des détails sur le mécanisme et la composition du comité d'évaluation des subventions seront fournis au sein du manuel des opérations du projet.

2. Composante 2 : Interventions communautaires et renforcement des capacités pour la prévention et la réponse à la VBG (692 000 USD)

Cette composante vise à soutenir les interventions communautaires et le renforcement des capacités pour la prévention et la réponse à la VBG à travers les deux sous-composantes suivantes : (i) promotion du changement de comportement et mobilisation communautaire ; et (ii) appui technique pour la fourniture de services psychosociaux et de conseil. Les ménages et les communautés ciblés dans le cadre de la composante 2 seront ceux des bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de la composante 1. Les interventions communautaires et les activités de renforcement des capacités (composante 2) seront mises en œuvre simultanément avec les activités de soutien aux moyens de subsistance (composante 1) afin de maximiser les résultats positifs, les deux contribuant à un environnement propice à la participation des populations à risque à l'économie locale, notamment en atténuant les risques de violence économique, l'une des manifestations de la violence conjugale.

a) Sous-composante 2.1. : Promotion du changement de comportement et mobilisation communautaire

Cette sous-composante vise à mettre en œuvre des interventions de sensibilisation communautaire ciblant au moins 3 000 membres des communautés. Les activités de sensibilisation se dérouleront par le biais d'ateliers et de formations et couvriront notamment des formes spécifiques de VBG qui ne font pas actuellement partie des campagnes de sensibilisation - telles que la violence conjugale et non conjugale, y compris le viol, les agressions sexuelles, la violence physique, la violence émotionnelle et psychologique, et les abus économiques. Cela sera mené par des membres des organisations à base communautaires (OBC) mentionnées précédemment ainsi que par le personnel des écoles publiques, qui ont tendance à être en première ligne dans leur interaction avec les victimes de la VBG et les populations à risque. Agissant en tant qu'agents de changement et éducateurs pairs pour la communauté ou pour les élèves des écoles cible, les membres des organisations communautaires et un certain nombre de membres du personnel scolaire seront formés par l'ONG principale sur la façon de sensibiliser les membres de la communauté et des ménages sur les différentes formes de VBG, et de s'assurer que les campagnes de sensibilisation soient intergénérationnelles et incluent les hommes et les garçons afin d'augmenter les chances d'adopter des attitudes transformatrices en matière de genre, y compris au niveau des ménages. Les membres des ménages des bénéficiaires des projets recevant un soutien aux moyens de subsistance (fourni dans le cadre de la composante 1) seront spécifiquement ciblés pour participer activement aux initiatives de sensibilisation et atténuer les effets négatifs potentiels. Une cartographie détaillée des organisations communautaires pertinentes qui seront davantage ciblées et activement engagées tout au long du projet sera réalisée au stade de l'évaluation.

Lors de la phase de démarrage du projet, une cartographie rapide des groupes sociaux existants au sein des communautés cibles sera réalisée pour identifier les groupes composés à la fois d'hommes et de femmes, ou exclusifs aux hommes ou aux femmes (par exemple, les groupes sportifs masculins, les groupes d'épargne féminins, etc.) pour les cibler spécifiquement pour mettre en œuvre les interventions de changement de comportement, et ainsi augmenter les chances de retenir leur attention et d'optimiser le succès et l'impact des activités de sensibilisation tout au long du cycle du projet. De plus, des séances de sensibilisation auront lieu dans le cadre d'activités récréatives périodiques (par exemple, séances de thé/café, application de henné, séances de soins des cheveux et des ongles, etc.). Lorsque cela est possible et sous réserve de l'intérêt des bénéficiaires des activités de micro-entrepreneuriat (sous-composante 1.2.), ces activités de sensibilisation pourraient avoir lieu dans leurs locaux après le démarrage des activités génératrices de revenus soutenues par le projet. En plus de représenter un espace sécurisé d'échanges entre les femmes, il créera des opportunités pour les bénéficiaires de la sous-composante 1.2. d'augmenter le potentiel d'avantages sociaux et économiques grâce au projet.

Une attention particulière sera accordée à l'engagement des hommes et des garçons, ainsi que des chefs locaux et de favoriser une approche intergénérationnelle promouvant des conseils de couple et une parentalité positive pour contribuer au changement de normes et d'attitudes au niveau communautaire. Chaque organisation communautaire élaborera son propre plan d'action avec des activités de sensibilisation concrètes pour prévenir ces formes de violence et assurer l'appropriation et l'adhésion au niveau communautaire.

b) Sous-composante 2.2. Soutien technique pour fournir des services psychosociaux et de conseil

Cette sous-composante est conçue pour renforcer la capacité des principaux prestataires de services de VBG, à savoir le personnel de l'UNFD et du MFF qui travaillent directement avec les survivants et les populations à risque, c'est-à-dire les jeunes femmes et filles vulnérables, à fournir un soutien psychosocial et des conseils. Le personnel ciblé, qui comprendra des travailleurs et assistants sociaux, bénéficiera d'une formation officielle, d'un mentorat et d'un soutien pratique. Tout au long du projet, des formations et un renforcement des capacités sur les services psychosociaux et de conseil seront

assurés par un entrepreneur spécialisé engagé par le projet dans le but de renforcer les capacités à la fois du MFF, en tant que ministère de tutelle chargé de promouvoir l'autonomisation et la protection des femmes à travers son réseau de travailleurs sociaux, et l'UNFD en tant que principale ONG locale fournissant assistance et protection aux femmes et aux filles vulnérables. Le MFF et l'UNFD bénéficieront de manière graduelle d'une formation des formateurs (FDF) et pourront former davantage d'institutions djiboutiennes telles que les directions nationales compétentes décentralisées à travers le pays et les organisations communautaires jusqu'à être autonomes sur les services psychosociaux et de conseil de base. Compte tenu du manque d'experts en matière d'appui psychosocial dans le pays, la justification du renforcement des services de VBG avec cet accent particulier est de combler le vide en augmentant le nombre de partenaires VBG capables de répondre aux besoins psychosociaux des survivants de VBG. L'approche FDF aidera à accroître les capacités à long terme des prestataires de services de VBG, des organisations communautaires concernées et des parties prenantes pour répondre aux besoins psychosociaux et de conseil des victimes de VBG. L'expert VBG qui sera embauché pour le renforcement des capacités devra élaborer un manuel simplifié compilant les meilleures pratiques allant du soutien psychosocial de base à la gestion des cas de VBG car cette dernière est souvent le principal point d'entrée permettant aux survivants de bénéficier de services élargis tels que les services psychosociaux et de conseil. Tous les matériels de renforcement des capacités élaborés par l'expert devront être conformes aux normes et directives internationales en matière de VBG tout en étant adaptés au contexte spécifique de Djibouti. Un plan de transition et de pérennisation du processus de transfert de compétences vers les acteurs ciblés sera proposé dans le cadre des missions de l'expert.

En outre, les points focaux pertinents identifiés parmi les OBC, le CASAF et l'école de la deuxième chance, ainsi que le personnel des écoles publiques de Djibouti Ville et de Balbala sélectionnés sur une base pilote, bénéficieront également des formations dispensées par le consultant sous contrat. Les formations comprendront des conseils et des outils sur la façon de reconnaître les signes de maltraitance, de promouvoir un signalement sûr et confidentiel et de fournir un soutien psychosocial. Ils intégreront en outre des mécanismes de supervision adéquats des prestataires de services VBG travaillant sur le soutien psychosocial ainsi que des mesures visant à garantir que les besoins en santé mentale des prestataires soient satisfaits afin d'améliorer la résilience et le bien-être des travailleurs. Outre le renforcement des capacités des membres des OBC et du personnel scolaire sur les aspects psychosociaux, ces derniers bénéficieront également de formations sur les protocoles et les voies d'orientation tels que le système d'orientation et la hotline VBG - car ils sont peu utilisés au niveau national, en particulier en dehors de Djibouti Ville – et pour s'assurer qu'une approche intégrée et holistique de la réponse à la VBG soit mise en œuvre.

3 . Composante 3 : Gestion et administration du projet, suivi et évaluation et diffusion des connaissances (409 000 USD)

Cette composante appuiera les activités suivantes : (i) gestion du projet pour la coordination et la mise en œuvre des activités y compris certains frais de fonctionnement ; (ii) les activités de suivi et d'évaluation du projet, y compris une approche communautaire participative pour les interventions à base communautaire (iii) la préparation du rapport d'évaluation final, y compris les leçons apprises ; (iv) la gestion des risques environnementaux et sociaux ; (v) évaluations participatives ; et (vi) audits annuels.

a) Sous-composante 3.1. Gestion de projet et administration

Une unité de gestion du projet (UGP) établie au sein du MFF sera chargée de la coordination globale, y compris la gestion fiduciaire et la gestion des risques environnementaux et sociaux des activités du projet. L'équipe de l'UGP comprendra principalement du personnel de la MFF détaché auprès de l'UGP, en plus de consultants individuels ayant une expertise spécifique. La composition de l'équipe sera décrite plus en détail au stade de l'évaluation.

b) Sous-composante 3.2. Suivi et Evaluation

L'UGP mettra en place un mécanisme participatif de suivi et d'évaluation (S&E) pour suivre les progrès et les résultats des activités du projet pendant la mise en œuvre du projet. Outre le soutien de l'ONG recrutée dans la collecte, l'analyse et la communication des données relatives aux activités du projet, un système de suivi et d'évaluation participatif approprié au niveau local sera développé pour contribuer à l'appropriation et à l'engagement des communautés cibles et afin de pérenniser les résultats des activités du projet. L'approche participative de S&E sera principalement utilisée pour les interventions communautaires telles que pour mesurer le changement de comportement de la communauté concernant la VBG. En outre, une évaluation du processus communautaire sera incluse dans la stratégie de S&E pour suivre la mise en œuvre grâce à une rétroaction continue et à une gestion adaptative - le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet sera un outil essentiel pour faciliter l'évaluation du processus, en plus des discussions de groupe avec membres de la communauté et des entretiens semi-structurés avec des dirigeants communautaires et d'autres parties prenantes concernées.

c) Sous-composante 3.3. Diffusion des connaissances

Les leçons apprises seront capturées pour le partage des connaissances tout au long du cycle du projet, y compris si nécessaire pour ajuster les activités du projet/ adapter selon les circonstances, et pour éclairer la programmation future. Un spécialiste de la gestion des connaissances sera recruté pour consolider et analyser les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du projet. Les leçons apprises seront diffusées lors d'événements spécifiques où les bénéficiaires du projet auront l'occasion de s'exprimer et de présenter comment les interventions du projet ont eu un impact sur leur vie, les résultats et réussites, mais aussi les défis spécifiques au contexte djiboutien qui auraient pu être rencontrés et les moyens par lesquels le projet aura pu y remédier. Ces événements seront documentés et couverts dans les médias. Des représentants du gouvernement djiboutien et du gouvernement du Japon, ainsi que des partenaires au développement seront invités à partager davantage leurs expériences et à sensibiliser à l'importance d'investir dans les populations vulnérables et à risque pour leur autonomisation économique, mais aussi d'investir au niveau des ménages et des communautés afin de favoriser un environnement exempt de VBG et propice à la participation des femmes.

II - Risques environnementaux et sociaux potentiels

Le projet générera des impacts positifs du fait des activités communautaires de sensibilisation aux VBG, au développement des moyens de subsistance des jeunes filles et femmes à risques de VBG (AGR) ; au renforcement de capacités des agents psychosociaux.

Ces effets positifs sont nombreux et durables sur le long terme.

Cependant, la mise en œuvre du projet s'accompagnera de risques environnementaux et sociaux qui doivent être gérés conformément au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Les principaux risques environnementaux et sociaux considérés sont résumés dans le tableau ci-dessous. Les mesures d'atténuation sont proposées dans la section suivante.

Tableau 1 : Risques environnementaux et sociaux principaux

Activités clés	Risques environnementaux et sociaux potentiels
Phase de planification	
Identification des bénéficiaires	- Risque d'accès inéquitable aux bénéfices du projet (incluant le risque de capture par les élites), - Sélection non-transparente, risque de mauvaise conception des critères de sélection, - Risque de mauvaise diffusion de l'information sur le projet. - Risques de tensions sociales.
Phase de mise en œuvre	
Gestion du projet	- Risque de propagation du COVID-19 pour les travailleurs du projet. - Risques de non-respect des droits des travailleurs. - Risque de non-respect de la protection des travailleurs. - Risques de harcèlement sexuel et/ou d'exploitation sexuelle et d'abus sexuel (HS/EAS).
Activités de sensibilisation et de formation	- Risque de propagation du COVID-19 pour les bénéficiaires du projet. - Risques de harcèlement sexuel et/ou d'exploitation sexuelle et d'abus sexuel (HS/EAS).
Activités génératrices de revenus des bénéficiaires	- Risques potentiels d'activités avec des impacts sociaux ou environnementaux (ex : jardins agricoles avec usage de pesticides, déchets, pollutions, réinstallation de populations ou d'activités économiques etc.). - Risques de non-respect de la protection des travailleurs. - Risques de violences économiques.

III - Objectifs du PMPP.

Le projet est soumis au respect des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale. En particulier, la NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information » fixe les objectifs suivants :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au MFF de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.

- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

L'objectif général de ce PMPP consiste à définir un programme d'engagement des parties prenantes, qui comprend la divulgation d'information et la consultation du public, tout au long du cycle du projet relativement aux risques environnementaux et sociaux ainsi que d'appuyer la campagne de sensibilisation et d'information pour lutter contre les Violences Basées sur le Genre (VBG).

Il permet de clarifier les voies et moyens par lesquels le projet communiquera avec les différentes parties prenantes et le mécanisme par lequel elles pourront soulever des problèmes et formuler des plaintes concernant le projet et toute activité liée au projet.

IV - Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.

Lors des phases de préparation du projet et des documents de sauvegarde environnementale et sociale, les principales parties prenantes du projet ont été consultées pour :

- Identifier leurs besoins,
- Leur présenter les activités envisagées aux différents stades de la conception du projet,
- Leur soumettre une analyse préliminaire des risques environnementaux et sociaux considérés,
- Recueillir leurs avis, commentaires et suggestions.

Les principaux points clés de ces consultations sont résumés dans le tableau ci-dessous et plus de détails sont disponibles sur demande auprès de la point focale E&S de l'UGP du projet.

Tableau 2 : Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.

Parties prenantes consultées.	Date et Lieu de la consultation.	Nombres de participants	Points clés soulevés.
Equipe administrative du CASAF.	CASAF (commune de Balbala, Djibouti) – 11/01/2022	4 (3 femmes, 1 homme)	- Les participants à la réunion ont noté qu'il y avait beaucoup de redondance dans les activités voire même dans les instances des associations et suggèrent de mettre en place une plateforme des réseaux d'associations communautaires. - Le CASAF note que certaines apprenantes sont victimes de violences mais le CASAF ne dispose pas des moyens et compétences pour les aider. - Un fort besoin d'un appui de psychologue a été soulevé pour pouvoir aider au mieux les apprenantes du CASAF en difficulté - Le CASAF a déjà effectué un travail d'identification des besoins en termes de formations (refonte des curricula) dans le cadre du projet de l'UE (projet Femmes-Filles). Un appui technique d'un an est souhaité pour décliner cela en formations effectives (diagnostic, plan d'action) et également pour les aider à structurer l'appui communautaire. - Le CASAF aimerait pouvoir appuyer les femmes migrantes, réfugiées ou à besoin spéciaux mais nécessiterait un encadrement pour cela. - Une suggestion exprimée est de rajouter le personnel du Ministère de la Santé ainsi que la police et la gendarmerie, en tant que bénéficiaire pour les activités d'« Amélioration de la qualité des prestataires de services existants en matière de violence envers les enfants et de VBG ». - Le CASAF a une collaboration avec l'Agence Nationale pour les Personnes Handicapées et propose des formations aux jeunes femmes à besoins spéciaux. Ils aimeraient être renforcés pour pouvoir leur proposer des formations adaptées. - A ce jour, les 5 premières étudiantes de chaque promotion ont des AGR en fin de formation (comme des machines à coudre). L'équipe estime que ces AGR ont peu d'impact et qu'il faudrait étudier d'autres options (incubation pendant 6 mois dans la pépinière d'entreprise, voyages d'études, accès à des matières premières, formation sur des nouveaux design par ex)
Apprenantes du CASAF.	CASAF (commune de Balbala, Djibouti) – 11/01/2022	7 femmes	Besoins en formation exprimés par les participantes : - Entrepreneuriat, informatique, comptabilité, électricité, secourisme, arts graphiques, vidéo pour les mariages - Renforcement des cours de cuisine pour permettre de répondre aux demandes pour les réceptions –gâteaux de mariage, par exemple

Parties prenantes consultées.	Date et Lieu de la consultation.	Nombres de participants	Points clés soulevés.
			• Renforcement des cours de coiffure pour pouvoir travailler dans les salons (soins du visage, maquillage par exemple) • Formation de formatrices pour pouvoir enseigner un métier dans les régions où il y a un fort besoin (pas de salon de coiffure à Ali Sabieh par ex) • Des locaux avec des fours dans leurs quartiers pour pouvoir réaliser les recettes apprises • Des locaux pour coudre et vendre des vêtements • Des machines à coudre Besoins en termes de sensibilisation : inclure les parents et les frères lors des activités de sensibilisation.
Coordinatrice des programmes de l'UNFD	Bureaux de l'UNFD (Djibouti, commune de Boulaos), 6/01/2022	1 femme	Besoins identifiés : • D'effectuer une étude permettant d'identifier les AGR les plus pertinentes au vu du marché et des quartiers dont sont issus les bénéficiaires, • Formations en gestion de projets, estime de soi... • Les besoins de la cellule d'écoute sont essentiellement du matériel et une voiture. • Il y a des régions où il n'y a pas de cellule d'écoute (Dikhil, Tadjourah). Or il y a une déconcentration des tribunaux donc toutes les plaintes ne passeront plus par Djibouti-ville. A ce jour, les victimes des régions se déplacent à la Capitale pour les procédures judiciaires et peuvent dans le même temps bénéficier de l'assistance de la cellule d'écoute. Avec la déconcentration des tribunaux, les procès auront lieu dans les régions et cette assistance ne pourra plus être fournie. Ciblage des associations communautaires pour les activités de sensibilisation : • L'UNFD ne travaille pas qu'avec les comités de gestion communautaires (CGC) mais également avec les associations de quartier, les leaders communautaires, les élus locaux. • Il y a notamment un réseau de 60 associations qui sont les relais de la cellule d'écoute et qui sont formées sur le référencement en cas de violence (30 à Djibouti-ville / 30 à Balbala). • Dans les régions ce rôle est joué par des comités VBG qui ne sont pas constitués en association.
Equipe administrative de l'Ecole de la Seconde Chance	Bureaux de l'UNFD (Djibouti, commune de Boulaos), 17/01/2022	4 femmes	- En ce moment il y a un projet en cours qui vise à offrir à 50 élèves une formation de 3 mois en informatique. La question de la pérennisation de ces formations se pose aujourd'hui. Le matériel sera disponible prochainement. • L'UNFD organise des sensibilisations sur les violences de façon informelle.

Parties prenantes consultées.	Date et Lieu de la consultation.	Nombres de participants	Points clés soulevés.
			• A ce jour, il n'y a pas de lien formel entre la cellule d'écoute et l'Ecole de la Seconde Chance. Les survivant.e.s ne sont, par exemple, pas adressées à l'Ecole spécifiquement. • La discussion a ensuite porté sur les formations et AGR possibles pour le présent projet : ○ Il a été soulevé que les formations passées en hôtellerie n'ont pas permis à beaucoup de jeunes filles d'être recrutées et sont déconseillées par la Directrice de l'Ecole ○ La question du travail en groupe et de la constitution de coopératives ont également été vus comme problématique. Les expériences passées montrent qu'il y a un manque de confiance entre les apprenantes et que seules celles qui se connaissaient avant la formation ou habitent dans le même quartier ont pu travailler ensemble. ○ L'idée d'accompagner des jeunes filles suite à l'obtention de leurs diplômes a été proposée. Se pose alors la question de la pérennité à l'issue du projet (financement d'un local et frais y afférents).
Apprenantes de l'Ecole de la Seconde Chance	Locaux de l'UNFD (Djibouti, commune de Boulaos), 17/01/2022	10 femmes	- Les besoins en formation exprimés sont les suivants : - Informatique, - Coiffure - Comptabilité, - Renforcement des cours de cuisine pour pouvoir postuler dans les restaurants et hôtels de Djibouti, - Renforcement des cours de couture pour pouvoir fournir des biens pour lesquels il y a une forte demande (ex : cartables) - Un des aspects de la discussion a porté sur les raisons qui ont poussé certaines élèves à abandonner la formation : la raison principale est le manque d'argent soit i) pour payer la formation dont les frais s'élèvent à 3000 fdj / mois – soit 17\$, ii) pour payer les frais de transport.
Assistants sociaux de la cellule d'Ecoute (CEIO)	Locaux de l'UNFD (Djibouti, commune de Boulaos), 19/01/2022	Données manquantes	- Services de la CEIO : accueil, écoute, orientation, accompagnement psychosocial et juridique des victimes - Types d'activités : Prévention des VBG avec l'appui par les relais communautaires et membres des CGC - Besoins : - Pour le suivi des victimes : moyen de déplacement, plus de personnel, des cellules d'écoute dans les régions et recrutement d'assistants sociaux pour travailler dans ces cellules d'écoute régionales. - Besoin de renforcement de capacités dans le domaine psychosocial,

Parties prenantes consultées.	Date et Lieu de la consultation.	Nombres de participants	Points clés soulevés.
			- Besoin de renforcement en matière de suivi-évaluation - Elaboration d'une stratégie VBG - Formation des personnels - Pour l'accueil des victimes : extension de la cellule (une salle pour chaque assistante), séparation des services, mise en place d'une rampe d'accès pour les handicapés, - Pour la sécurité des victimes : création d'un foyer d'accueil à l'extérieur de la capitale - Sensibilisation des hommes, maris et futurs maris pour les conscientiser sur la problématique des VBG. Sensibilisation des jeunes filles et jeunes garçons pour réduire la violence. - Sensibilisation sur les droits des femmes, devoirs envers l'épouse et devoirs envers le mari avec l'appui de religieux - Valoriser le travail des assistantes sociales par une récompense sous forme de primes. - Modalités d'identification de jeunes femmes victimes pour un appui éventuel en AGR : sélection, à travers les fiches de renseignement, de jeunes femmes en capacité d'avoir une AGR chez elle (par l'achat de petits matériels par exemple) - Recommandations : - Renforcer la prévention et sensibilisation sur les tous les types de VBG autre que MGF (Mutilations Génitales Féminines) - Donner de l'importance à la problématique des violences, la sensibilisation sur les droits des femmes, - Former le personnel de la CEIO sur le cycle de violences pour leur donner les connaissances suffisantes pour sensibiliser sur les VBG, et le code de la famille - Nécessité d'impliquer les hommes et de les mettre face à leurs responsabilités - Améliorer le suivi psychosocial et le suivi des cas - Former les juges du Tribunal du Statut Personnel, les officiers de police et de gendarmerie - Disponibiliser un fonds (caisse de secours) à la CEIO qui permette d'aider les femmes vulnérables - Si absence de cellule d'écoute, possibilité de recourir à des membres relais communautaires, CGC et autres qu'il faudrait former au préalable - Prendre en compte les victimes n'ayant aucun document légal de mariage, qui se retrouvent abandonnées par leurs conjoints sans possibilité de faire aboutir leurs plaintes.
Focus-group avec les relais communautaires.	Locaux de l'UNFD (Djibouti, commune de Boulaos), 19/01/2022		Recommandations : • Renforcer le travail du Tribunal du Statut Personnel –TSP- car beaucoup de va et vient dû aux juges qui tranchent très peu en faveur des femmes. • Sensibiliser les parents sur leurs responsabilités

Parties prenantes consultées.	Date et Lieu de la consultation.	Nombres de participants	Points clés soulevés.
			• Renforcer les connaissances des relais pour qu'elles puissent mieux sensibiliser sur les VBG • Fournir des badges aux relais communautaires pour qu'elles puissent aider les victimes lors des déplacements chez les policiers et le TSP • Sensibiliser les jeunes, les adultes sur toutes les formes de VBG.
Assistants sociaux du MFF	Bureaux des assistants sociaux – MFF – 10/01/2022	2 femmes	Besoins : - Psychologue - Maison d'accueil pour les enfants - Mise en place d'une caisse de secours. - Rendre le test ADN accessible à tous pour permettre la reconnaissance de l'enfant par son père - Mise à disposition d'une trousse de 1^{er} secours et d'un espace pour accueillir les victimes, surtout les enfants, avec les équipements nécessaires - Renforcer le cadre juridique de protection des victimes - Formation psychosociale, formation aux 1^{er} secours - Faire connaître le service social du MFF par la diffusion d'un clip à la télévision - Renforcer le travail de sensibilisation sur les droits de l'enfant et la protection contre les violences - Mise à disposition de moyens de déplacement, de communication, d'espace d'accueil - Mise en place d'un cadre de collaboration avec les écoles pour l'orientation vers le MFF de cas d'enfants victimes
Comités de Gestion communautaires	Tadjourah, Adayou, Assassan Obock, Balbala 10 au 13/01/2022	Données manquantes	Besoins : - Former les chefs coutumiers sur la loi, sur les textes juridiques qui protègent les femmes et enfants - Utilité d'avoir une cellule d'écoute de proximité – à Tadjourah ville au moins - pour être plus efficace - Impliquer, sensibiliser et former les chefs coutumiers et les associations - Renforcer les capacités des jeunes surtout des jeunes filles pour prévenir les cas de VBG - Aider les victimes à s'en sortir, les former, les insérer professionnellement, - Mettre en place un réseau de jeunes filles qui pourront lutter contre les VBG - Formation des chefs coutumiers pour signaler et arrêter les auteurs de viols - Rapprocher la justice vers la ville d'Obock pour éviter les abandons de procédures de plaintes - Appuyer les filles victimes en les regroupant dans une AGR type vente de boissons, glaces,

Parties prenantes consultées.	Date et Lieu de la consultation.	Nombres de participants	Points clés soulevés.
			etc. ou les insérer professionnellement - Impliquer et sensibiliser les chefs coutumiers, le conseil régional et la préfecture pour traiter les cas selon les lois de justice - Sensibiliser la police et gendarmerie de proximité pour qu'ils appuient le CGC en cas de suspicion de VBG.
Consultation du CGES	18/04/2022 – locaux de l'UNFD – commune de Balbala, Djibouti.	45 participants (40 femmes, 5 hommes)	Ciblage des bénéficiaires : - Les associations communautaires proposent d'accompagner le projet dans l'identification des personnes les plus vulnérables dans leurs quartiers respectifs et de diffuser l'information. - La Point Focale Genre du Ministère de l'Education Nationale propose d'envoyer une liste de jeunes filles qui ont décroché de l'école pour cause de VBG ou de grossesse précoce afin qu'elles soient invitées à participer au programme de formation. - Il a aussi été acté de diffuser l'information à d'autres organisations telle que l'Agence National Des Personnes Handicapées(ANPH) afin de cibler les femmes vulnérables (en situation de handicap, migrantes, réfugiées...). Activités Génératrices de Revenus : Les associations communautaires ont insisté sur le ciblage des bénéficiaires des AGR. Elles ont précisé qu'il faudrait bien évaluer la motivation des postulantes afin de limiter les risques d'échec du projet pour manque de motivation. - Des questions sur l'âge des bénéficiaires ont été soulevées mais la limite d'âge n'a pas été tranchée. - A titre d'exemple, il a été soulevé par une assistante sociale que les jeunes filles de 16 ans étaient probablement trop jeunes pour mener à bien une AGR seules. Risques de Violences Economiques : - Une formatrice de l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) en charge d'un projet similaire mis en œuvre avec l'Ecole de la Seconde Chance a partagé l'expérience de leur projet (bénéficiaires groupées par 3 pour les AGR, achat du matériel avec les formateurs, appui au jour le jour pendant 9 mois, sensibilisation des parents). - Le besoin de formations sur les droits des apprenantes avant l'octroi du fonds de démarrage a été soulevé. - Un travail d'évaluation du contexte des bénéficiaires (famille, entourage) pourrait être

Parties prenantes consultées.	Date et Lieu de la consultation.	Nombres de participants	Points clés soulevés.
			nécessaire. Groupement des bénéficiaires : - La possibilité de grouper les bénéficiaires par 3 pour les AGR a suscité beaucoup de discussions. La directrice de l'ESC ainsi que deux apprenantes du CASAF et de l'ESF ont rejeté cette idée (risques de mésentente, d'envies et de motivations différentes). Risques d'exploitation et abus sexuel (EAS), harcèlement sexuel (HS) : - Encore tabou, les réactions sur les risques d'EAS/HS ont été mitigés (certaines participantes ayant affirmé qu'il y avait moins de viols maintenant par exemple). - Les membres des cellules de veille contre les violences (organes des CGC) ont expliqué accompagner les survivant.e.s auprès des autorités religieuses en cas d'EAS/HS mais ont stipulé ne pas avoir de signe de reconnaissance officiel et soulevé que leur travail serait facilité si elles pouvaient avoir une telle reconnaissance (badge par exemple). - Le MENFOP a soulevé avoir besoin d'accompagner les équipes éducatives à partir de la base (qu'est-ce que c'est le genre, qu'est-ce que la VBG, qu'est-ce qui est attendu de leur part). Ils auraient besoin d'un guide sur la signalisation et le référencement des cas. - Il y a un besoin de coordination entre le MFF, l'UNFD et le MENFOP. COVID-19 : - Les participants ont affirmé bien connaître les gestes barrières et qu'il suffirait de commencer les formations et sensibilisation par une séance d'information.

V - Identification et analyse des parties prenantes

Aux fins d'une mobilisation efficace et adaptée, les parties prenantes du projet proposé relèveront des principales catégories suivantes :

- **Parties affectées** — personnes, groupes et autres entités présents dans la zone d'influence du projet qui sont ou pourraient être directement affectés par le projet et/ou ont été identifiés comme les plus susceptibles d'être affectés par les changements apportés par le projet, et qui doivent être associés étroitement à l'identification des effets du projet et de leur importance, ainsi qu'à la détermination des mesures d'atténuation et de gestion connexes ;
- **Autres parties concernées** — individus, groupes ou entités qui pourraient ne pas subir les effets directs du projet, mais qui considèrent ou ont l'impression que leurs intérêts sont affectés par le projet et/ou qui pourraient influencer sur le projet et sur sa mise en œuvre d'une manière quelconque ; et
- **Groupes vulnérables** — individus qui pourraient être touchés d'une manière disproportionnée ou qui pourraient être plus défavorisés par le projet que tout autre groupe en raison de leur vulnérabilité², et qui pourraient avoir besoin de mesures particulières pour être représentés sur un pied d'égalité dans le processus de consultation et de décision associé au projet.

1. Parties touchées

Les parties touchées directement par le projet sont :

- les femmes et les filles vulnérables à risque ciblées pour le développement des compétences et le soutien aux moyens de subsistance (cible : 1 000 bénéficiaires) ;
- les membres des ménages et des communautés ciblées pour des activités de sensibilisation et de changement de comportement (cible : 3 000 personnes) ;
- les travailleurs des services psychosociaux qui bénéficieront d'une assistance technique (assistantes sociales du MFF, personnel de la cellule d'écoute de l'UNFD, personnel scolaire...) ;
- Les institutions touchées sont le MFF, l'UNFD, la cellule d'écoute, l'Ecole de la Seconde Chance, le CASAF.

2. Autres parties concernées

Les autres parties concernées indirectement sont :

- les communautés des bénéficiaires directs y compris les conjoints ou parents des bénéficiaires ;
- les organisations de la société civile œuvrant dans les quartiers de mise en œuvre du projet ;
- les autorités locales (communes de Boulaos et Balbala, Mairie de Djibouti) ;

² La vulnérabilité peut être attribuable à la race, à l'origine ethnique ou sociale, à la couleur, au sexe, à la langue, à la religion, aux convictions politiques ou autres, au patrimoine, à l'âge, à la culture, au niveau d'instruction, à la maladie, à un handicap physique ou mental, à la pauvreté ou à la précarité économique, et à la dépendance à l'égard des ressources naturelles.

- les responsables des institutions publiques partenaires ou intervenant auprès des mêmes bénéficiaires (Agence Djiboutienne de Développement Social, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministère du Travail, Ministère du Budget, Chambre de Commerce de Djibouti, l'Association Nationale pour les Personnes Handicapées, l'Organisation Internationale pour les Migrations, Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés).

3 . Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables identifiés à ce jour sont les suivants :

- personnes en situation de handicap,
- personnes migrantes ou réfugiées.

En ce qui concerne les autres personnes ou groupes défavorisés, l'essence même du projet est de viser des jeunes femmes en situation de précarité économique et à risques de VBG. Elles sont donc ciblées prioritairement par le projet.

4 . Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.

Tableau 3 : Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.

Parties prenantes	Besoins en termes d'information	Besoins spéciaux (linguistiques, accessibilité, etc.)	Moyens de notification.
Parties touchées			
Femmes et les filles vulnérables à risque de VBG.	- Etre informées de l'existence d'un programme de formation et de la possibilité d'avoir un appui pour des AGR (critères de sélection notamment). - Etre informées des risques relatifs à ces activités (risques de violences économiques, COVID-19, EAS/HS) et des recours.	- Messages en langues locales (afar, somali, arabe).	- Par oral via les relais communautaires ou le MENFOP (Point focal Genre), - Radio ou autres médias de masse - Réseaux sociaux.
Bénéficiaires des activités de sensibilisation (CGC, travailleurs des services psychosociaux, campagnes intergénérationnelles, incluant garçons et hommes).	- Etre informés de l'existence de ce programme de sensibilisation ; - Etre informés des risques relatifs à ces activités (COVID-19, EAS/HS) et des recours.	- Messages en langues locales (afar, somali, arabe).	- Par oral via les associations communautaires.
Les institutions touchées sont le MFF, l'UNFD, la cellule d'écoute, l'Ecole de la Seconde Chance, le	Coordination constante	Messages en langues locales (afar, somali, arabe).	Par mail et par téléphone

Parties prenantes	Besoins en termes d'information	Besoins spéciaux (linguistiques, accessibilité, etc.)	Moyens de notification.
CASAF.			
Autres parties concernées			
Les communautés des bénéficiaires directs y compris les conjoints ou parents des bénéficiaires	-Être informés des activités du Projet. - Etre informés des risques relatifs à ces activités (COVID-19, EAS/HS) et des recours.	- Messages en langues locales (afar, somali, arabe).	- Par oral via les associations communautaires.
Associations communautaires	-Être informés des activités du Projet et des possibilités de mener des activités au sein des communautés. - Etre informés des risques relatifs à ces activités (COVID-19, EAS/HS) et des recours.	- Messages en langues locales (afar, somali, arabe).	- Par oral via l'UNFD
Autorités locales et responsables des institutions publiques partenaires ou intervenant auprès des mêmes bénéficiaires	-Être informés des activités du Projet et des possibilités de mener des activités en partenariat avec le projet. - Etre informés des risques relatifs à ces activités (COVID-19, EAS/HS) et des recours.	- Par écrit en français (mails), lors de réunions ou de formations.	-Par l'UGP du Projet (mail, lettres officielles, réunions).
Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables			
Personnes en situation de handicap.	-Être informés des activités du Projet et des possibilités d'intégrer le programme de formation et de bénéficier d'un appui pour le développement d'AGR, - Etre informés des risques relatifs à ces activités (COVID-19, EAS/HS) et des recours.	- Langues locales - Accessibilité, - Braille, langue des signes.	- Par l'Agence Nationale des Personnes Handicapées - Par les médias (radio, TV) -Par les réseaux sociaux.
Personnes migrantes.	-Être informés des activités du Projet et des possibilités d'intégrer le programme de formation et de bénéficier d'un appui pour le développement d'AGR, - Etre informés des risques relatifs à ces activités	- Autres langues (présence d'un traducteur)	- Par les associations, - Par l'Organisation Internationale pour les Migrations,

Parties prenantes	Besoins en termes d'information	Besoins spéciaux (linguistiques, accessibilité, etc.)	Moyens de notification.
	(COVID-19, EAS/HS) et des recours.		- Par les médias (radio, TV) -Par les réseaux sociaux.
Personnes réfugiées.	-Être informés des activités du Projet et des possibilités d'intégrer le programme de formation et de bénéficier d'un appui pour le développement d'AGR, - Etre informés des risques relatifs à ces activités (COVID-19, EAS/HS) et des recours.	- Autres langues (présence de traducteurs)	- Par les associations, - Par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, - Par les médias (radio, TV) -Par les réseaux sociaux.
Toutes les parties prenantes			
Toutes les parties prenantes	-Besoins d'être informés sur les risques environnementaux et sociaux transversaux (COVID-19 et EAS/HS). - Être informés des mécanismes de gestion des plaintes.		- Réunions publiques, séances d'information, - Publication des instruments de sauvegardes sur internet.

VI - Programme de mobilisation des parties prenantes

1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Les activités de sensibilisation sont une partie essentielle de ce projet. Une sous-composante leur est même entièrement dédiée (sous-composante 2.1. : promotion du changement de comportement et mobilisation communautaire).

Le programme de mobilisation des parties prenantes vise à :

- Promouvoir le changement de comportement et la mobilisation communautaire via d'importantes activités de sensibilisation à destination d'au moins 3 000 membres des communautés par le biais d'ateliers et de formations qui couvriront notamment des formes spécifiques de VBG ne faisant actuellement pas partie des campagnes de sensibilisation - telles que la violence conjugale et non conjugale, y compris le viol, les agressions sexuelles, la violence physique, la violence émotionnelle et psychologique, et les abus économiques.
- Limiter les risques relatifs aux activités génératrices de revenus (risques potentiels d'activités avec des impacts sociaux ou environnementaux, risques de non-respect de la protection des travailleurs, risques de violences économiques) par une sensibilisation et une bonne diffusion des informations relatives aux critères d'éligibilité des AGR,
- Limiter les risques transversaux du projet (propagation du COVID-19, HS/EAS),
- Diffuser l'information auprès de toutes les parties prenantes touchées par le projet sur l'existence de mécanismes de gestion des plaintes,
- Discuter des principaux indicateurs d'engagement des parties prenantes et les examiner avec les parties prenantes lors de réunions semestrielles (à cet effet, des résumés semestriels et des rapports internes seront élaborés sur les plaintes du public « les demandes d'information et les incidents » ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives et préventives, un retour sera effectué aux communautés sur les commentaires et plaintes).

Tableau 4 : Programme de mobilisation des parties prenantes.

Phase de projet	Parties prenantes ciblées	Liste des informations à divulguer et à discuter lors de l'engagement	Méthodes
Préparation	Parties touchées : UNFD, CASAF, Ecole de la Seconde Chance, associations communautaires (CGC), assistantes sociales, personnel de la cellule d'écoute, Parties concernées : personnel des institutions partenaires (MENFOP, Ministère du Travail...)	- Documents de projet, - PMPP, - CGES (incluant le PGP).	Réunions de consultation Publication des documents sur le site du MFF et de la Banque Mondiale.
Mise en œuvre	Parties touchées : bénéficiaires de la composante 1 (Femmes et les filles vulnérables à risque de VBG) et les bénéficiaires des activités de sensibilisation. Parties concernées : associations communautaires, associations ou institutions travaillant avec les personnes ou groupes défavorisés (ANPH, OIM, HCR), membres des communautés sensibilisées, grand public. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	- Description du projet - PMPP - CGES (incluant le PGP) - Critères de sélection des bénéficiaires et des projets (y compris la liste d'exclusion pour les AGR), - Informations sur les programmes de sensibilisation de la sous-composante 2.1 (où, qui peut y assister, quelles associations peuvent les donner etc.). - Formations sur les principaux risques environnementaux et sociaux. - Existence de différents	Annonces à la télévision, à la radio, dans les journaux et les médias sociaux. Diffusion de l'information via les associations communautaires. Sessions de formations et d'informations des bénéficiaires de la composante 1 (formations sur le COVID-19, l'EAS/HS, les critères d'éligibilité des AGR, la violence économique, les MGP) qui se concluront par la signature d'un code de conduite. Sessions d'information au début des séances de sensibilisation de la sous-composante 2.1 (formations sur le COVID-19, les MGP)

		Mécanismes de Gestion des Plaintes.	Programme de sensibilisation de la sous- composante 2.1 sur les VBG. Lignes vertes du MFF et de l'UNFD.
Clôture	Parties touchées, parties concernées et individus ou groupes défavorisés ou vulnérables (grand public, bénéficiaires du Projet, travailleurs de projet).	- Rapports d'avancement et d'évaluation du projet. - Leçons apprises.	Ateliers de capitalisation d'expérience (avec la participation des bénéficiaires). Médias (télévision, radio). Réseaux Sociaux. Publication des rapports sur le site du MFF et de la Banque Mondiale.

2 . Stratégie proposée pour la diffusion des informations et les consultations.

La stratégie de sensibilisation définie vise à multiplier les canaux de communication afin de toucher différents publics via :

- la presse traditionnelle (télévision et radio – RTD-, journaux – La Nation),
- les médias sociaux (Facebook, Twitter),
- des réunions officielles pour communiquer avec les parties prenantes institutionnelles,
- des réunions publiques et ateliers dans les communautés cibles,
- des relais communautaires.

Les communications seront faites dans les langues et en formats accessibles aux cibles.

3 . Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.

Les groupes vulnérables seront ciblés via l'OIM, le HCR et l'ANPH qui aideront l'UGP à déterminer les moyens les plus efficaces de diffuser les informations. Leurs besoins spécifiques (traduction, accessibilité...) seront déterminés avant le début des formations et inclus dans les contrats des prestataires de service. Les communications seront faites dans les langues et en formats accessibles aux cibles.

4 . Examen des commentaires.

Les commentaires recueillis au cours des différentes activités de mobilisation des parties prenantes seront compilés par la personne responsable du suivi-évaluation et soumis lors des comités de pilotage du projet. Il y aura un retour vers les parties prenantes pour expliquer comment leurs commentaires ont été pris en compte. Des réunions semestrielles avec les parties prenantes seront organisées pour discuter des principaux indicateurs d'engagement des parties prenantes et les examiner. A cette occasion, un retour vers les parties prenantes sur la prise en compte de leurs commentaires sera effectué.

Les plaintes seront traitées par un autre processus décrit dans la section VIII.

5 . Phases ultérieures du projet.

Au cours des activités de mobilisation des parties prenantes, les populations seront informées de l'évolution du projet. Des rapports annuels (ou à une fréquence plus élevée) seront produits à l'intention des parties prenantes.

VII - Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

1 . Ressources

Le MFF sera chargé de la mise en œuvre du PMPP. Cependant, de nombreuses activités prévues seront réalisées par l'UNFD. L'unité de gestion du projet responsable de la mise en œuvre du projet comprendra une responsable suivi-évaluation qui sera également chargée de suivre la bonne mise en œuvre du PMPP (la directrice des études, statistique, planification, suivi évaluation). L'application du PMPP sera financée par le projet ; une allocation de 49 000 dollars US a été prévue à cet effet.

2 . Fonctions de gestion et responsabilités

Le tableau suivant détaille les entités suivantes et les personnes responsables de mener sur le terrain les activités du plan de mobilisation des parties prenantes.

Tableau 5 : Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

Activités	Responsabilités	Cibles	Méthodes	Budget (en USD)	Dates, fréquences et lieu d'exécution des activités	Système d'enregistrement, de suivi et de gestion du processus
Informations et sensibilisation dans les médias traditionnels	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché	Grand public	Émissions télé & radio. Articles de presse	3000	Au démarrage, à mi-parcours & à la clôture du projet. Studio de la RTD et La Nation	Rapport périodique
Informations et sensibilisation via les réseaux sociaux.	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché	Grand public	Diffusion de capsules vidéo	3000	-Au démarrage, à mi-parcours & à la clôture du projet -Pages Facebook, Twitter, Youtube du MFF	Rapport périodique
Sensibilisation des personnes vulnérables.	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché - point focal UNFD	Personnes vulnérables bénéficiaires du projet	Campagne d'informations communautaires	10000	2 fois par an	Rapport d'activité
Formations et sensibilisations communautaires	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché	Personnes bénéficiaires	Formations et rencontre communautaires	10000	Trimestriellement	Rapport d'activité

	- point focal UNFD					
Formations et sensibilisations des bénéficiaires du projet (composante 1).	- Point focal environnemental et social - Point focal mobilisation - Point focal passation du marché - Point focal UNFD	1000 filles bénéficiaires des formations	Atelier de formations et sensibilisation	10000	Trimestriellement	Rapport d'activités
Formation des travailleurs du MFF.	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché - point focal UNFD	Travailleurs du MFF	Séances de formations d'informations	1000	1 fois par an	Rapport d'activités
Formation des travailleurs de l'UNFD.	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché - point focal UNFD	Travailleurs de l'UNFD	Séances de formations	2000	2 fois par an	Rapport d'activités
Formation des autres travailleurs.	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché - point focal UNFD	Les contractants, les fournisseurs et autres	Séances de formations	0	1 fois par an	Rapport d'activité
Divulgarion des documents relatifs au projet (PMPP, CGES, PGP etc.)	- Point focal environnemental et social - point focal mobilisation - point focal passation du marché - point focal UNFD	Grand public	Divulgarion sur le site web UNFD et MFF, Edition de brochures dépliants flyers	10000	1 fois au démarrage du projet	Rapport d'activité

Mécanismes de Gestion des plaintes et communication bidirectionnelle	Point focal passation de marché et juriste	Parties prenantes	Système de gestion	00	Mensuellement	Rapport d'activité
Suivi-évaluation des activités de mobilisation des parties prenantes et actualisation du PMPP.	Point focal suivi évaluation	Partie prenante	Suivi des activités de mobilisation	00	Trimestriellement	Rapport d'activité

VIII - Mécanisme de gestion des plaintes

La mise en place d'un système de gestion des plaintes et griefs constitue un élément central de la gouvernance des projets. Il s'agit d'une exigence contenue dans la Normes Environnementale et Sociale 10 de la Banque Mondiale. La procédure du mécanisme de règlement des plaintes vise à établir la confiance et un rapport positif entre le Projet et les travailleurs. A ce stade, il n'existe pas de MGP formel mais l'UGP a prévu de créer différents canaux de soumission de plaintes.

La mise en place d'un système de gestion des plaintes et griefs constitue un élément central de la gouvernance des projets. Il s'agit d'une exigence contenue dans la Normes Environnementale et Sociale 10 de la Banque Mondiale. La procédure du mécanisme de règlement des plaintes vise à établir la confiance et un rapport positif entre le Projet et les parties prenantes.

1 . Canaux de soumission de plaintes :

Le système de gestion des plaintes du projet multipliera les canaux de soumission de plaintes (différents lieux et moyens de communication) afin de permettre à toutes les parties prenantes d'être entendues. Ils comprendront :

- La présence de mécanismes des plaintes au niveau du MFF, du CASAF, de l'UNFD (boîte aux lettres) ;
- Le mécanisme propre au MFF par courrier électronique (l'adresse sera précisée au lancement du projet)
- Un numéro de téléphone sera mis en disponibilité aux jours ouvrés (du dimanche au jeudi) de 8h00 à 17h00 pour répondre aux différentes plaintes (moyen accessible aussi aux personnes analphabètes et utilisateurs de téléphones portables simples et non intelligents). Le numéro de téléphone sera précisé au lancement du projet.
- Un mécanisme de gestion des plaintes accessible aux membres des organisations communautaires ou aux bénéficiaires des activités organisées par ces organisations (en langues locales, à l'oral, etc.). Cette exigence sera intégrée au contrat de l'ONG qui aura en charge la composante 2.
- Les plaintes sensibles (EAS/HS) seront reçues et enregistrées : i) par la Cellule d'Ecoute, d'Information et d'Orientation(CEIO) de l'UNFD pour les personnes majeures (ligne verte 1520) ii) par les assistantes sociales du MFF pour les personnes mineures (ligne verte 1525). Ces plaintes étant sensibles, elles devront pouvoir être recueillies de façon anonyme et il ne sera pas demandé à la victime de répéter son témoignage à de nombreuses reprises. Dans le cas où, les canaux des plaintes de projets reçoivent des plaintes sensibles, celles-ci seront transférer aux canaux adéquats, sans demander des détails du plaignant. Les assistantes sociales ou le personnel de la CEIO en charge du recueil de ces plaintes transmettront les données anonymes sous 24h à l'UGP du projet.

2 . Enregistrement et documentation de la plainte :

Chaque plainte sera documentée avec les informations suivantes :

- Nom du plaignant (si le plaignant veut rester anonyme cela reste une option) ;
- Coordonnées du plaignant ;

- Canal et localité de dépôt de la plainte ;
- Date de soumission de la plainte et
- Date de l'enregistrement ;
- Nature de la plainte ;
- Décision de résolution ;
- Action pour remédier à la plainte.

Un retour sera effectué au plaignant sous 10 jours stipulant l'enregistrement de sa plainte et le traitement en cours.

3 . Enquête et Consultation :

Après transmission de la plainte au(x) responsable(s), une enquête sera lancée. La responsable du suivi-évaluation qui sera également en charge du MGP devra se charger des activités suivantes :

- Obtenir le plus possible d'informations auprès de la personne qui a reçu la plainte
- Rencontrer le plaignant (pour les plaintes non sensibles et si le plaignant le souhaite)
- Déterminer si la plainte est légitime
- Clôturer la plainte si celle-ci n'est pas justifiée où proposer une solution qui conduira à une autre visite
- Classifier la plainte en fonction de son ampleur

4 . Communication de la réponse et clôture :

Une fois l'enquête menée à bien et qu'un accord interne a été conclu entre le plaignant et le MFF, une réponse doit être fournie par une lettre officielle du MFF dans un délai maximum de 1 mois. Les plaintes sensibles seront traitées dans un délai maximum de 48h.

Retour : Si une réponse est jugée insatisfaisante, d'autres enquêtes seront menées par le MFF. Si aucune résolution ne peut être trouvée, l'UGP doit informer le plaignant du droit d'intenter une action en justice.

Le MFF établira des rapports sur les plaintes enregistrées et les soumettra à la Banque Mondiale tous les semestres dans le cadre de la soumission du rapport de mise en œuvre du CGES.

IX - Divulgence, suivi et établissement de rapports

Conformément aux exigences de la Banque Mondiale, le PMPP finalisé sera divulgué sur les sites Web du MFF et de la Banque mondiale. D'autres instruments spécifiques à ce projet tels que le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES comprenant notamment les Procédures de Gestion du Personnel) ainsi que le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) seront également publiés sur les sites Web du MFF et de la Banque mondiale.

Des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du PMPP, y compris la gestion des plaintes, seront rédigés et les indicateurs clés feront l'objet de suivi par l'UGP plus particulièrement par la responsable du suivi-évaluation.

Des réunions semestrielles avec les parties prenantes seront organisées pour discuter des principaux

indicateurs d'engagement des parties prenantes et les examiner. A cet effet, des résumés semestriels et des rapports internes seront élaborés sur les plaintes du public « les demandes d'information et les incidents » ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives et préventives.

Des synthèses et des rapports internes sur les plaintes émanant du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives/préventives afférentes, seront préparés par la responsable du suivi-évaluation. Les synthèses permettront d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y donner suite dans les meilleurs délais et d'une manière efficace. Ces informations seront transmises à la Banque dans les rapports semestriels.

Le PMPP sera périodiquement révisé et réactualisé en cas de besoin au cours de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que les informations qui y sont présentées sont cohérentes et les plus récentes, et que les méthodes d'engagement établies restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet et aux phases spécifiques du développement. Tout changement majeur apporté aux activités du projet et à son calendrier sera dûment pris en compte dans le PMPP.

L'UGP mettra en place un mécanisme participatif de suivi et d'évaluation (S&E) pour suivre les progrès et les résultats des activités du projet pendant la mise en œuvre du projet. Outre le soutien de l'ONG recrutée dans la collecte, l'analyse et la communication des données relatives aux activités du projet, un système de suivi et d'évaluation participatif approprié au niveau local sera développé pour contribuer à l'appropriation et à l'engagement des communautés cibles et afin de pérenniser les résultats des activités du projet. L'approche participative de S&E sera principalement utilisée pour les interventions communautaires telles que pour mesurer le changement de comportement de la communauté concernant la VBG. En outre, une évaluation du processus communautaire sera incluse dans la stratégie de S&E pour suivre la mise en œuvre grâce à une rétroaction continue et à une gestion adaptative - le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet sera un outil essentiel pour faciliter l'évaluation du processus, en plus des discussions de groupe avec membres de la communauté et des entretiens semi-structurés avec des dirigeants communautaires et d'autres parties prenantes concernées.

ANNEXES

Annexe 1 – procès-verbaux des consultations avec les parties prenantes.

a) Equipe administrative du CASAF.

- Il y a deux promotions de 90 élèves chaque année au CASAF (soit 180 apprenantes par an). Il y a plus de 400 demandes par an. Les apprenantes ont entre 18 et 25 ans. Il y a 3 cursus : coiffure, couture et cuisine. Un niveau minimum de lecture est demandé en cuisine et coiffure. Ce n'est pas le cas en couture. Il n'y a pas d'autre critère de sélection. Des cours d'alphabétisation sont proposés.
- 11 élèves de la formation couture et 11 de la formation cuisine sont incubées à l'issue de leur formation dans la pépinière du CASAF (accès au matériel du CASAF, ouvertures de comptes bancaires...)
- Le CASAF travaille avec un réseau de 150 associations de la commune de Balbala ainsi que 30 associations des régions (en partenariat avec la DPG) dont certaines ont été accompagnées pour être transformées en coopératives. Il y a également les bureaux régionaux genre dans les 5 chefs-lieux qui peuvent mener des activités de sensibilisation.
- Les participants à la réunion ont noté qu'il y avait beaucoup de redondance dans les activités voire même dans les instances des associations et suggèrent de mettre en place une plateforme des réseaux d'associations communautaires.
- Le CASAF a créé un espace d'entente et d'échange avec pour but :
 - De permettre aux apprenantes d'avoir un lieu où elles puissent être écoutées
 - De les former à des activités de prévention et de sensibilisation communautaires pour qu'elles puissent être actrices du changement
- Le CASAF note que certaines apprenantes sont victimes de violences mais ne dispose pas des moyens et compétences pour les aider.
- Un fort besoin d'un appui de psychologue a été soulevé pour pouvoir aider au mieux les apprenantes du CASAF en difficulté
- Le CASAF a déjà effectué un travail d'identification des besoins (refonte des curricula) dans le cadre du projet de l'UE (projet Femmes-Filles). Un appui technique d'un an est souhaité pour décliner cela en formations effectives (diagnostic, plan d'action) et également pour les aider à structurer l'appui communautaire.
- Le CASAF aimerait pouvoir appuyer les femmes migrantes, réfugiées ou à besoin spéciaux mais nécessiterait un encadrement pour cela.
- Le CASAF accueille aussi 30 jeunes enfants dans sa garderie. La demande est très élevée. Ce ne sont pas les enfants des apprenantes. *Il y a peut-être des synergies à trouver.*
- Le CASAF a une collaboration avec l'Agence Nationale pour les Personnes Handicapées et propose des formations aux jeunes femmes à besoins spéciaux. Ils aimeraient être renforcés pour pouvoir leur proposer des formations adaptées.
- A ce jour, les 5 premières de chaque promotion ont des AGRs en fin de formation (comme des machines à coudre). L'équipe estime que ces AGRs ont peu d'impact et qu'il faudrait étudier d'autres options (incubation pendant 6 mois dans la pépinière d'entrepris, voyages d'études, accès à des matières premières, formation sur des nouveaux design par ex)
- Besoins exprimés :
 - Document stratégique sur les VBG (incluant le volet d'autonomisation de femmes
 - Rénovation de bâtiments
 - Equipements en matériel informatique
 - Centrale d'achats pour dons des jeunes diplômées
 - Experts pour nouvelles formations
 - Appui pour commerce en ligne des productions des jeunes filles et des femmes artisanes de leur réseau

- Renforcement des formations continues : comptabilité, gestion de projet
- Une suggestion exprimée est de rajouter le personnel du Ministère de la Santé ainsi que la police et la gendarmerie pour les activités d'« Amélioration de la qualité des prestataires de services existants en matière de violence envers les enfants et de VBG ».
- Documents à demander : décret de création du CASAF, évaluation de la politique nationale genre, protocole de référencement, historique du travail avec le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), travail sur le code de la famille, Djibouti ICI, protocole provisoire sur les VBG, plan d'action du MFF, renseignements sur les projets de formation dans le secteur transport / logistique (Agence Française de Développement – AFD, Programme Alimentaire Mondial - PAM...)

b) Focus-group avec les apprenantes du CASAF

- Besoins en formation exprimés par les participantes :
- Entrepreneuriat, informatique, comptabilité, électricité, secourisme, arts graphiques, vidéo pour les mariages
- Renforcement des cours de cuisine pour permettre de répondre aux demandes pour les réceptions –gâteaux de mariage par exemple
- Renforcement des cours de coiffure pour pouvoir travailler dans les salons (soins du visage, maquillage par ex)
- Formation de formatrices pour pouvoir enseigner dans les régions où il y a un fort besoin (pas de salon de coiffure à Ali Sabieh par ex)
- Des locaux avec des fours dans leurs quartiers pour pouvoir réaliser les recettes apprises
- Des locaux pour coudre et vendre des vêtements
- Des machines à coudre
- Les jeunes femmes sont témoins de nombreux types de violences faites à leurs amis par la famille. Elles disent que la sensibilisation doit vraiment être faite auprès des parents et des frères.
- Une jeune fille a décrit les activités d'une association de son quartier qui sensibilise les jeunes filles le jeudi après-midi et les mères le vendredi. Cette association semble très efficace et pourrait en inspirer d'autres.

c) Entretien avec la coordinatrice des programmes de l'UNFD

- Besoins identifiés :
- Etude permettant d'identifier les AGRs les plus pertinentes au vu du marché et des quartiers dont sont issus les bénéficiaires,
- Formations en gestion de projets, estime de soi...
- L'UNFD ne travaille pas qu'avec les CGC mais également avec les associations de quartier, les leaders communautaires, les élus locaux.
- Il y a notamment un réseau de 60 associations qui sont les relais de la cellule d'écoute et qui sont formées sur le référencement en cas de violence (30 à Djibouti-ville / 30 à Balbala).
- Dans les régions ce rôle est joué par des comités VBG qui ne sont pas constitués en association.
- Les besoins de la cellule d'écoute sont essentiellement du matériel et une voiture.
- Il y a des régions où il n'y a pas de cellule d'écoute (Dikhil, Tadjourah). Or il y a une déconcentration des tribunaux donc toutes les plaintes ne passeront plus par Djibouti-ville et des victimes des régions ne pourront plus passer par la cellule d'écoute de Djibouti-ville.

d) UNFD – équipe administrative de l'Ecole de la Seconde Chance.

- A l'Ecole de la Seconde Chance, il y a 3 promotions par an pour un effectif total de 140 à 150 élèves. La première année 70 à 80 élèves sont acceptées mais il y a des abandons en cours de cursus.
- Il n'y a pas de critères stricts de sélection.
- Les élèves sont des jeunes femmes de 16 à 25 ans. Les formations dispensées sont essentiellement des cours de couture et de cuisine auxquels s'ajoutent des cours de français (toutes les apprenantes suivent la même formation il n'y a pas de spécialité).
- Il y a également une garderie avec des enfants de 3 à 5 ans. Il n'y a pas de lien avec les élèves de l'Ecole (ce ne sont pas les enfants des apprenantes par exemple).
- En ce moment il y a un projet en cours qui vise à offrir à 50 élèves une formation de 3 mois en informatique. La question de la pérennisation de ces formations se pose aujourd'hui. Le matériel sera disponible prochainement.
- L'UNFD offre aussi des cours d'alphabétisation dans certains quartiers le soir (dans les écoles). Certaines élèves y assistent en plus de leur formation.
- L'UNFD n'a pas dispensé de formation en entrepreneuriat, comptabilité ni d'appui à la gestion financière (ouverture de comptes bancaires). Par contre certaines apprenantes ont bénéficié de ce type d'appui via un projet de l'ADDS.
- Ce projet de l'ADDS actuellement en cours vise à former une trentaine de jeunes filles en entrepreneuriat puis d'octroyer à certaines une dotation de 660 000 fdj par groupe de 3 (nombre total de bénéficiaires à demander). Si leur projet fonctionne, elles bénéficieront d'une seconde dotation.
- L'UNFD organise des sensibilisations sur les violences de façon informelle.
- A ce jour, il n'y a pas de lien formel entre la cellule d'écoute et l'Ecole de la Seconde Chance. Les survivant.e.s ne sont par exemple pas adressées à l'Ecole spécifiquement.
- La discussion a ensuite porté sur les formations et AGRs possibles pour le présent projet :
- Il a été soulevé que les formations passées en hôtellerie n'ont pas permis à beaucoup de jeunes filles d'être recrutées et sont déconseillées par la Directrice de l'Ecole
- La question du travail en groupe et de la constitution de coopératives ont également été vus comme problématique. Les expériences passées montrent qu'il y a un manque de confiance entre les apprenantes et que seules celles qui se connaissaient avant la formation ou habitent dans le même quartier ont pu travailler ensemble.
- L'essentiel des dotations attribuées aux jeunes diplômées étaient des machines à coudre. Il y a eu quelques ustensiles de cuisine (mais il ne s'agissait pas de kits complets permettant de créer une activité).
- L'UNFD a un partenariat avec le Ministère du Commerce via son Cadre Intégré Renforcé qui permet de doter les jeunes diplômées en machines à coudre et fournit des formateurs pour l'Ecole.
- L'idée d'accompagner des jeunes filles suite à l'obtention de leurs diplômes a été proposée. Se pose alors la question de la pérennité à l'issue du projet (financement d'un local et frais y afférents).

e) UNFD – apprenantes de l'Ecole de la Seconde Chance.

- Toutes les élèves consultées ont exprimé une forte volonté de pouvoir suivre des cours d'informatique. Elles ont dit que quelque soit le métier auquel elles postuleront on leur demandera des bases en informatique (par exemple pour pouvoir maîtriser une caisse enregistreuse si elles veulent être vendeuses).

- Une très forte demande a aussi été émise pour des cours de coiffure. Les élèves ont précisé qu'il n'y avait pas besoin de beaucoup de matériel et qu'elles pouvaient proposer des soins à leurs domiciles.
- Il a été précisé que l'école de l'UNFD de Balbala offre des cours de coiffure et d'informatique.
- Les autres besoins en formation exprimés sont les suivants :
 - Comptabilité,
 - Renforcement des cours de cuisine pour pouvoir postuler dans les restaurants et hôtels de Djibouti,
 - Renforcement des cours de couture pour pouvoir fournir des biens pour lesquels il y a une forte demande (ex : cartables)
- Un des aspects de la discussion a porté sur les raisons qui ont poussé certaines élèves à abandonner la formation : la raison principale est le manque d'argent soit i) pour payer la formation dont les frais s'élèvent à 3000 fdj / mois, ii) pour payer les frais de transport.
- Il a été précisé par Mme Roukya Ali que l'UNFD offre un appui à certaines élèves (ex : les orphelines) avec la fourniture de petits déjeuners, de kits d'hygiène ou un appui pour les frais de scolarité.

f) Focus group avec les assistantes sociales de la Cellule d'Ecoute, d'Information et d'Orientation - CEIO

Services de la CEIO : accueil, écoute, orientation, accompagnement psychosocial et juridique des victimes

Types d'activités : Prévention des VBG avec l'appui par les relais communautaires et membres des CGC

Besoins :

- Pour le suivi des victimes : moyen de déplacement, plus de personnel, des cellules d'écoute dans les régions avec des assistantes sociales)
- Besoin de renforcement de capacités dans le domaine psychosocial,
- Besoin de renforcement en matière de suivi-évaluation : base de données existante à améliorer et à partager avec les partenaires du protocole), mise en place de réunions mensuelles avec les partenaires du protocole
- Elaboration d'une stratégie VBG
- Formation des personnels : sur place et à l'étranger, voyages d'études pour échanges d'expériences
- Pour l'accueil des victimes : extension de la cellule (une salle pour chaque assistante), séparation des services, mise en place d'une rampe d'accès pour les handicapés,
- Pour la sécurité des victimes : création d'un foyer d'accueil à l'extérieur de la capitale (A Douda par exemple) pour une durée courte, le temps de trouver des solutions plus pérennes
- Sensibilisation des hommes, maris et futurs maris pour les conscientiser sur la problématique des VBG. Sensibilisation des jeunes filles et jeunes garçons pour réduire la violence. Sensibilisation sur les droits des femmes, devoirs envers l'épouse et devoirs envers le mari avec l'appui de religieux
- Valoriser le travail des assistantes sociales par une récompense sous forme de primes

Modalités d'identification de jeunes femmes victimes pour un appui éventuel en AGR : sélection, à travers les fiches de renseignement, de jeunes femmes en capacité d'avoir une AGR chez elle (par l'achat de petits matériels par exemple)

Recommandations :

- Renforcer la prévention et sensibilisation sur les tous les types de VBG autre que MGF
- Donner de l'importance à la problématique des violences, la sensibilisation sur les droits des femmes,
- Former le personnel de la CEIO sur le cycle de violences pour leur donner les connaissances suffisantes pour sensibiliser sur les VBG, et le code de la famille
- Nécessité d'impliquer les hommes et de les mettre face à leurs responsabilités
- Améliorer le suivi psychosocial et le suivi des cas
- Former les juges du Tribunal du Statut Personnel, les officiers de police et de gendarmerie
- Disponibiliser un fonds (caisse de secours) à la CEIO qui permette d'aider les femmes vulnérables
- Si absence de cellule d'écoute, possibilité de recourir à des membres relais communautaires, CGC et autres qu'il faudrait former au préalable
- Prendre en compte les victimes n'ayant aucun document légal de mariage, qui se retrouvent abandonnées par leurs conjoints sans possibilité de faire aboutir leurs plaintes

g) Focus group avec les relais communautaires

Activités:

- Accompagnent les victimes vers la CEIO
- S'occupent de tout type de VBG, essaient de les aider en premier lieu. Auparavant, il y avait systématiquement l'implication de l'imam et des hommes dans les cas de violences
- Font beaucoup de sensibilisation dans différents domaines : santé, éducation, etc.

Elles rencontrent beaucoup de femmes abandonnées par leurs conjoints, sans pension, qui se trouvent démunis, qui vont chez le cadi mais qui ne reçoivent pas d'appuis. Ces femmes se retrouvent expulsées de leur logement du fait qu'elles ne peuvent pas payer le loyer.

Les relais constatent qu'il y a beaucoup de non-respect du jugement de divorce : l'ex-mari ne paie rien ni loyer ni pension. D'où la nécessité de mettre en place un fonds pour aider ces femmes provisoirement.

Certaines de ces femmes démunies laissent tomber leur plainte du fait de la difficulté de la procédure.

Recommandation :

- Renforcer le travail du TSP car beaucoup de va et vient dû aux juges qui tranchent très peu en faveur des femmes.
- Sensibiliser les parents sur leurs responsabilités
- Renforcer les connaissances des relais pour qu'elles puissent mieux sensibiliser sur les VBG
- Fournir des badges aux relais communautaires pour qu'elles puissent aider les victimes lors des déplacements chez les policiers et le Tribunal du Statut Personnel
- Sensibiliser les jeunes, les adultes sur toutes les formes de VBG

h) Compte rendu des discussions avec les assistantes sociales du MFF

Situations les plus rencontrées par les assistantes sociales:

- Refus des hommes de reconnaître l'enfant suite à une grossesse due à des rapports sexuels consentis ou non
- Cas de viols sur des mineures de 5, 9 ou 15 ans. Majorité des cas se situent à Balbala. Recensement d'une trentaine de cas depuis 2020. Réticence des parents, surtout le père, à dénoncer le viol.
- Cas d'incestes
- Autres types de VBG : maltraitance physique, MGF, violences physiques, abandon d'enfants (orientation du MFF vers SOS Village et Pouponière Daryel ou familles proches), mariages précoces
- Cas de filles victimes scolarisées en majorité
- Cas de femmes qui quittent le domicile conjugal pour protéger leurs enfants
- Cas de filles enceintes complètement démunies

Recensement de 180 cas de VBG de 2020 à 2021. Sont amenées à déplacer les enfants victimes vers des familles d'accueil. Rencontrent des filles qui les sollicitent pour monter des AGR. Ont une relation avec la CEIO qui leur réfère les cas d'enfants victimes. Le MFF a une ligne verte (1525) sous la responsabilité des 2 assistantes sociales. Mise en place d'une plateforme de collaboration avec les autres institutions concernées (MENFOP, Santé, MASS, Gendarmerie, Police) et recours à des pédiatres (Dr Fozia/Moustapha) et un gynécologue. Sensibilisation faites dans les quartiers avec l'appui d'associations et de conseils de quartiers. Existence d'une base de données en cours d'installation et formation des utilisatrices

Besoins :

- Psychologue
- Maison d'accueil pour les enfants
- Mise en place d'une caisse de secours. Elle existait avant et permettait d'aider les filles vulnérables, pour aider notamment à payer les fiches de sortie de la maternité.
- Rendre le test ADN accessible à tous pour permettre la reconnaissance de l'enfant par son père
- Mise à disposition d'une trousse de 1^{er} secours et d'un espace pour accueillir les victimes, surtout les enfants, avec les équipements nécessaires
- Renforcer le cadre juridique de protection des victimes
- Formation psychosociale, formation aux 1^{er} secours
- Faire connaître le service social du MFF par la diffusion d'un clip à la télévision
- Renforcer le travail de sensibilisation sur les droits de l'enfant et la protection contre les violences
- Mise à disposition de moyens de déplacement, de communication, d'espace d'accueil
- Mise en place d'un cadre de collaboration avec les écoles pour l'orientation vers le MFF de cas d'enfants victimes

i) Focus group avec les responsables de mutuelles communautaires

Activités :

- Sensibilisation sur les MGF avec l'UNFD
- Sensibilisation sur les drogues, les violences chez les jeunes (avec l'appui du FNUAP). Problématique de jeunes drogués, inactifs, démunis garçons et filles. Après la sensibilisation, certains arrêtent, d'autres non.
- Sensibilisation et accompagnement des femmes pour le planning familial, la vaccination, les visites prénatales
- Sensibilisation sur l'hygiène et nettoyage/embellissement des quartiers

- Recours aux préceptes de l'Islam pour sensibiliser les jeunes
- Sensibilisation sur la paix
- Appui pour les soins aux familles démunies

Caisse : 30 000FD octroyés par le MFF + cotisations des membres (ceux qui ont les moyens, minimum 100FD/mois).

Constats des responsables des mutuelles : existence de problèmes liés à la drogue, beaucoup de cas de violences domestiques, problème de manque d'acte de naissance chez des enfants qui les handicapent lors des examens et autres formations.

Besoins :

- Alphabétisation et formation des jeunes
- Mise en place d'activités artisanales
- Appui aux jeunes filles démunies pour les occuper
- Mise en place d'AGR (vente de fruits/légumes, vente de jus, travaux de couture, ouverture de boutique ou salon de coiffure/maquillage)
- Insérer les jeunes dans les corps armés
- Mise en place d'activités sportives et formations sur l'entrepreneuriat (regroupement de jeunes pour montage d'AGR) pour lutter contre le désœuvrement des jeunes
- Formation des membres des mutuelles

j) **Compte rendu des discussions avec les Comités de gestion communautaires**

Focus group avec le CGC de la localité de Adaylou (Région de Tadjourah)

Situation des VBG :

Pas de viol constaté par le CGC. Filles toutes scolarisées.

Si cas de viol, recours à la loi coutumière : 120 000FD d'amende et du bétail (chèvres et veaux) qui est remis à la famille de la victime et aux sages ayant traité le cas.

Rôle du CGC si prise de connaissance de cas de viol, d'informer et d'orienter, de signaler, de recourir à la police. Mais les chefs coutumiers ne souhaitent pas que le CGC s'immisce dans l'affaire. Si par contre, l'affaire est transmise à la police, le violeur est arrêté. Conflit de pouvoir avec les chefs coutumiers qui veulent traiter les affaires selon la loi coutumière.

Cas de jeunes femmes qui tombent enceintes hors mariage, les familles refusent dans certains cas, de marier les 2 intéressés. La fille reste donc au sein de sa famille avec son enfant qui sera reconnu par un membre de sa famille.

Besoins :

- Former les chefs coutumiers sur la loi, sur les textes juridiques qui protègent les femmes et enfants
- Utilité d'avoir une cellule d'écoute de proximité – à Tadjourah ville au moins - pour être plus efficace

Focus group avec le CGC de la ville de Tadjourah

Types de VBG :

Pas eu à traiter de cas de viol mais les cas de viols existent, les familles portent plainte en général et sont dirigées vers la capitale.

Existence de la maltraitance des enfants (ex d'enfants maltraités par leurs belle – mères) solutionnée par le déplacement de l'enfant vers une autre famille

Rôle du CGC : si connaissance d'un cas de viol ou autre violence, prêt à référer aux autorités compétentes sauf si la famille refuse. Rôle du CGC limité car pas de statut légal ni la présence d'une cellule d'écoute pour référer le cas.

Besoin :

- Impliquer, sensibiliser et former les chefs coutumiers, les associations
- Renforcer les capacités des jeunes surtout des jeunes filles pour prévenir les cas de VBG
- Aider les victimes à s'en sortir, les former, les insérer professionnellement,
- Mettre en place un réseau de jeunes filles qui pourront lutter contre les VBG

Focus group avec le CGC de la localité de Assassan (Région d'Obock)

Type de VBG :

- Pas eu connaissance de cas de viol rencontré par le CGC. Si famille veut porter plainte et aller à Djibouti, le CGC les accompagne. Sinon, il laisse les chefs coutumiers gérer l'affaire : soit par le paiement d'une amende à la famille de la victime soit par le mariage de la victime à son violeur
- Cas de mariages forcés et de grossesses non désirées. Les enfants issus de grossesses non désirées ne sont pas reconnus par le père et donc sous la responsabilité de la famille de la fille victime. Pas de recours à une plainte.

Activités menées par le CGC : protection de l'environnement, protection de l'enfant, sensibilisation sur la nutrition

Activités à proposer aux jeunes filles/femmes victimes ou à risque : sensibilisation, formations, insertion professionnelle, appui juridique et psychosocial

Besoin :

- Formation des chefs coutumiers pour signaler et arrêter les auteurs de viols
- Rapprocher la justice vers la ville d'Obock pour éviter les abandons de procédures de plaintes

Focus group avec le CGC de la ville d'Obock (Quartier de Fantehero)

Types de VBG :

Existence de nombreux cas de viols dus au passage des clandestins dans la zone mais cas qui se règlent en majorité à l'amiable par manque de moyens et à cause de la lenteur de la procédure de plainte.

Si le CGC prend connaissance de cas de viol, intervient en allant voir la gendarmerie, qui oriente vers la santé puis la famille se déplace jusqu'à Djibouti seule ou accompagnée par le CGC

Cas de jeunes femmes ayant eu plusieurs grossesses hors mariage mais dont l'une des familles (famille du garçon ou famille de la fille) refuse de marier les deux personnes : acceptation d'une famille qui refusait au bout de la 5^{ème} grossesse. Les jeunes femmes et leurs enfants sont pris en charge dans ces cas-là par leurs familles respectives. Elles sont démunies et ne savent pas à qui s'adresser pour pouvoir débloquer la situation et épouser le père de leurs enfants.

Cas également de violences physiques d'un frère à sa sœur.

Activités :

- Sensibilisation sur la malnutrition, la grossesse, l'allaitement maternel, les MGF, la protection de l'enfant, le respect des droits de l'enfant
- AGR
- Nettoyage du quartier
- Construction de latrines qui a permis de diminuer les cas de viols

Besoin :

- Appuyer les filles victimes en les regroupant dans une AGR type vente de boissons, glaces, etc. ou les insérer professionnellement
- Impliquer et sensibiliser les chefs coutumiers, le conseil régional et la préfecture pour traiter les cas selon les lois de justice

Focus group avec le CGC du Quartier de Balbala 11 (Commune de Balbala)

Activités :

Sensibilisation, porte à porte pour savoir si cas de MGF. Existence d'un comité de veille qui a pour rôle de détecter les cas de violences et qui alerte le reste du CGC si cas détecté. Le CGC essaye d'intervenir à leur niveau si nécessaire sinon oriente vers la cellule d'écoute de l'UNFD, qui oriente les mineurs vers le MFF et traite les cas de femmes majeures. Le CGC accompagne le processus en cas de besoin. Tout le CGC se mobilise lorsqu'il y a un cas de violence, si ça concerne des enfants c'est la commission en charge de la protection de l'enfant qui est uniquement mobilisée. Le CGC réagit très vite en cas de viol et avertit la police ou la gendarmerie de proximité.

Besoin :

Sensibiliser la police et gendarmerie de proximité pour qu'ils appuient le CGC en cas de suspicion de VBG

k) Procès-verbal de la réunion de présentation du CGES aux parties prenantes.

Le **lundi 18 avril 2022**, s'est tenue, dans les locaux de l'UNFD, une réunion de consultation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) par les différentes parties prenantes du projet (MFF, UNFD, Ecole de la Seconde Chance, CASAF, cellule d'écoute du MFF, assistantes sociales du MFF, MENFOP, associations communautaires – comités de gestion communautaires, responsables des

bureaux régionaux genre, ministère du travail, ADDS...)³

Ordre du jour :

- Présentation générale du projet
- Présentation du CGES et recueil de commentaires sur les principaux risques.

Déroulement de la consultation.

La Secrétaire Générale du Ministère de la Femme et de la Famille a débuté la réunion en remerciant d'abord tous les participants. Elle a ensuite présenté le projet et les objectifs de la consultation.

Les principaux risques environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation envisagées ont ensuite été présentés en 3 langues (français, somali, afar) et les participants ont été invités à exprimer leurs opinions et recommandations sur ces différents points. Les échanges sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Points discutés	Recommandations
Ciblage des bénéficiaires les plus vulnérables	- Les associations communautaires proposent d'accompagner le projet dans l'identification des personnes les plus vulnérables dans leurs quartiers respectifs et de diffuser l'information. - La Point Focale Genre du Ministère de l'Education Nationale propose d'envoyer une liste de jeunes filles qui ont décroché de l'école pour cause de VBG ou de grossesse précoce afin qu'elles soient invitées à participer au programme de formation. - Il a aussi été acté de diffuser l'information à d'autres organisations telle que l'ANPH afin de cibler les femmes vulnérables (en situation de handicap, migrantes, réfugiées...).
Activités Génératrices de Revenus	- Les associations communautaires ont insisté sur le ciblage des bénéficiaires des AGR. Elles ont précisé qu'il faudrait bien évaluer la motivation des postulantes afin de limiter les risques d'échec du projet pour manque de motivation. - Des questions sur l'âge des bénéficiaires ont été soulevées mais la limite d'âge n'a pas été tranchée. - A titre d'exemple, il a été soulevé par une assistante sociale que les jeunes filles de 16 ans étaient probablement trop jeunes pour mener à bien une AGR seules.
Risques de Violences Economiques	- Une formatrice de l'ADDS en charge d'un projet similaire mis en œuvre avec l'Ecole de la Seconde Chance a partagé l'expérience de leur projet (bénéficiaires groupées par 3 pour les AGR, achat du matériel avec les formateurs, appui au jour le jour pendant 9 mois, sensibilisation des parents). - Le besoin de formations sur les droits des apprenantes avant l'octroi du fonds de démarrage a été soulevé. - Un travail d'évaluation du contexte des bénéficiaires (famille,

³ Voir la liste de présence qui suit ce PV.

Points discutés	Recommandations
	entourage) pourrait être nécessaire.
Groupement des bénéficiaires	- La possibilité de grouper les bénéficiaires par 3 pour les AGR a suscité beaucoup de discussions. La directrice de l'ESC ainsi que deux apprenantes du CASAF et de l'ESF ont rejeté cette idée (risques de mésentente, d'envies et de motivations différentes).
EAS/HS	- Encore tabou, les réactions sur les risques d'EAS/HS ont été mitigés (certaines participantes ayant affirmé qu'il y avait moins de viols maintenant par exemple). - Les membres des cellules de veille contre les violences (organes des CGC) ont expliqué accompagner les survivant.e.s auprès des autorités religieuses en cas d'EAS/HS mais ont stipulé ne pas avoir de signe de reconnaissance officiel et soulevé que leur travail serait facilité si elles pouvaient avoir une telle reconnaissance (badge par exemple). - Le MENFOP a soulevé avoir besoin d'accompagner les équipes éducatives à partir de la base (qu'est-ce que c'est le genre, qu'est-ce que la VBG, qu'est ce qui est attendu de leur part). Ils auraient besoin d'un guide sur la signalisation et le référencement des cas. - Il y a un besoin de coordination entre le MFF, l'UNFD et le MENFOP.
COVID-19	- Les participants ont affirmé bien connaître les gestes barrières et qu'il suffirait de commencer les formations et sensibilisation par une séance d'information.

Au cours de la mise en œuvre du projet, les recommandations mentionnées lors des consultations seront prises en compte.